

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Finances

RELEVÉ DE COMPTE ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, votre premier relevé de compte électronique de la saison 2018/2019 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS,

Demander un accès à FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le correspondant du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS.

Le correspondant Footclubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur)

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à contacter le : 04 72 15 30 00 M. MARQUEZ Antonio, Responsable des problèmes techniques de FOOTCLUBS.

Relevé de compte électronique du 18 septembre 2018 disponible par FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 18 septembre 2018, (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

Mode de paiement : par chèque

Nous rappelons **aux clubs débiteurs suivants** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 8 Octobre 2018 dernier délai**.

ANNONAY FC,
AUBENAS FC,
BOURG LES VALENCE FC,
SPORTING FUTSAL GOUBETOIS,
GROUPEMENT FOOT HERMITAGE TOURNONNAIS,
GROUPEMENT JEUNES US BAS VIVARAIS,
GROUPEMENT FEMININ PAYS ROUSSILLONNAIS,
INTER HAUTE HERBASSE,
LABEGUDE FC,
MAUVES RC,
MONTELIMAR JS,
ROMANS AS,
ST MARTIN DE VALAMAS US,
SPORTEVENTS 26 VALENCE,
AS FRANCO COMORIENNE DE VALENCE,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
US DE VAL DE LIGNE,
BORUSSIA VALENCE FOOTBALL CLUB,
ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB VALENCE,
VALENCE FC,
UNION SPORTIVE DE FOOT VALENTINOIS,
VALENSOLLES AS
VENCE ET BERRE FOOT JEUNES,
FC VIVAROIS.

88 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardecche.fff.fr, rubrique document, puis dérouler jusqu'à document administratif, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Mode de paiement : par prélèvement

Le prélèvement aura lieu le 8 Octobre 2018, nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

RAPPEL :

Nous rappelons que tout club dont la situation financière envers le District ne sera pas régularisée sera suspendu à titre provisoire des compétitions organisées par le District jusqu'au règlement des sommes dues. **Cette exclusion sera décidée par le Comité Directeur ou par le bureau en cas de nécessité.**



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°10

REUNION du 20 et 24 septembre 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU.

Excusés : DELORME Bernard

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

La commission souhaite un prompt rétablissement à Bernard DELORME

A L'ATTENTION DES CLUBS :

FMI

Pour rappel voir l'article 76

L'établissement de la feuille de match informatisée est obligatoire pour toute les divisions jusqu'à la D6. Les raisons qui nous sont données pour expliquer les absences de saisies informatiques sont quelquefois légères. En effet, l'oubli de code, la non transmission de code entre dirigeants, l'utilisation d'une tablette pour deux équipes, sans oublier celle qui revient le plus souvent l'absence de connexion internet au stade le jour du match.

Il est bon de rappeler que la connexion internet n'est utile qu'avant le match pour rentrer les infos de chaque équipe jusqu'au dimanche midi. Ensuite pendant le match et après celui-ci cet accès internet n'est pas nécessaire. Vous n'aurez besoin du WIFI uniquement pour transmettre la feuille après la rencontre, soit du stade si celui-ci est équipé, soit du domicile d'un dirigeant.

Une fois mis de côté toutes ces raisons, seuls un problème mécanique lié à la tablette elle-même, ou un mauvais paramétrage sur Footclub pourraient être bloquant.

Pour info veuillez prendre connaissance sur le site du District des trois étapes indispensables à la bonne utilisation de la FMI.

Pour tout problème contacter Sylvain FAUCUIT ou Eric THIVOLLE

Demande de modification de date de match sur Footclub

Il y a trop de demande de modification de date de match, d'inversion, de changement d'horaire, restées sans réponse de la part du club sollicité.

Rappel de l'article 13.2 :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent obligatoirement être saisies sur Footclub au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre sauf pour la catégorie D6 dont le délai est ramené à 5 jours.

Toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- 1) Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail)

- 2) Saisie sur Footclub par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre

Le club demandeur doit donc s'assurer que le club sollicité est d'accord avant d'effectuer la demande de modification sur Footclub. Le club sollicité devra accepter la demande rapidement

COURRIERS RECUS

FC CANTON ANTRAIGUES : faites vos demandes de report de matchs sur footclub.

D1 ET D2 et planning des rencontres

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 et référent FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

CHAMPIONNAT :

Deux clubs n'ont pas saisi le résultat de leur rencontre respective dans les délais. Ils seront amendés.

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Tirage effectué par MR.POMMIER Michel

Quinze clubs inscrits, donc sept matches de barrage et un exempt.

AS LE PIC / ES MALISSARD le 02/11 à 20h.

CFE TOULAUD / RPTS VAL. le 29/10 à 19h30

VAL. CONSEIL DEPT / RCF07 le 29/10 à 19h30.

BOURG LES VAL. / AS PTT VAL. le 02/11/ à 20h45.

AME SPORT / FC EYRIEUX EMBROYE le 29/10 à 19h45.

AS VEORE MONTOISON / FL GG le 29/10 à 20H30.

FC CHABEUIL / AS FAM le 02/11 0 21H15.

EXEMPT : VAL. AS PORTUGAISE.

Prévoir du temps pour les prolongations et les tirs au but.

VETERANS :

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

COMPTE RENDU REUNION PLENIERE VETERANS 2018/2019

Remerciements à l'ensemble des clubs pour leurs présence et qui nous accordent une soirée pour le démarrage de la saison 2018/2019.

Merci pour leurs présences à Messieurs :

- Jean-François VALLET, Président du District
- Jacques MARON, Vice- Président Délégué et Président de la Commission Championnats, Coupes Seniors
- Stéphane MONTALBANO, Responsable Vétérans
- André GALICE, Responsable Vétérans
- Sylvain FAUCUIT, Directeur Administratif

RETOUR SUR LA SAISON 2017/2018

64 équipes engagées dont cinq ont fait forfait général dès le premier mois de compétition.

L'US Pont la Roche a gagné la phase finale du Championnat et Mours la phase finale de la Coupe, bravo à eux.

Constats :

- Plus d'une centaine de matches non joués ce qui fausse le championnat.
- Disparités importantes selon les clubs : certains ont joués la quasi-totalité des matches, d'autres la moitié.
- Non renvoi des feuilles de match, feuilles de match incomplètes
- Des irrégularités constatées (feuilles de match remplies après le match, feuilles de matches avec plus de 10 joueurs inscrits, participation de joueurs licenciés non vétérans, participation de joueurs non licenciés, etc.)
- Peu d'échange entre le District et les clubs.

SAISON 2018/2019

Comme la saison dernière, 64 équipes engagées. Cette saison, le championnat se déroulera en deux phases comme en D6 : une phase avant Noël, l'autre après. La deuxième phase permettra de faire des poules de niveau homogène. Les poules sont constituées de 5 ou 6 équipes.

La FMI est mise en place cette saison. Elle devrait permettre d'éviter de commettre certaines irrégularités. Son application sera obligatoire à partir de la quatrième journée de championnat.

Les dates retenues pour la 2^{ème} phase du championnat seront publiées sur le PV début octobre au plus tard.

La Commission rappelle que le report des matches, les changements d'horaire doivent être demandés par Foot Club, douze jours avant la date initiales prévue au calendrier et confirmés par mail officiel du club au District.

Les matches reportés devront se jouer sous un mois sous peine de match perdu aux deux équipes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les dates retenues pour la Coupe et le tirage du 1^{er} tour seront effectuées début octobre.
- Ce début de saison a obligé la commission à travailler dans l'urgence en raison d'engagement tardif et de retrait d'équipes en championnat.
- Rappel des règles :

Pour le hors-jeu, c'est la ligne des 16 m qui doit être utilisée.

Pour la surface de réparations, si cette est tracée sur le terrain, elle sera utilisée. Si cette dernière n'est pas tracée elle correspondra à la largeur du terrain au 16 m
Dégagement du gardien à la main ou au pied balle au sol.

Sylvain FAUCUIT, a ensuite assuré une formation FMI auprès des clubs présents.

FUTSAL :

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02



District Drôme Ardèche de Football



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°06

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U15, les joueuses U12, U13, U14 et U15.

Petit rappel : temps de jeu 2x35 et ballon n°4. Horaire de match officiel : samedi à 15h30

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent participer aux rencontres U18, les joueuses U15, U16, U17 et U18

Petit rappel : temps de jeu 2x40 et ballon n°5. Horaire de match officiel : samedi à 15h30

ENTENTES

Demande d'entente entre BBRM et FC PEAGEOIS

Club gestionnaire : BBRM

Accord de la commission



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Compétitions Jeunes



PROCÈS-VERBAL N° 10

REUNION DU 21/09/2018

Présents : Roselyne LAULAGNET , Robert ASTIER, Philippe AUBERT, Salim BOUZIANE, Flavie CHANAS

INFORMATIONS AUX CLUBS U 17, U 19

Modifications de jours des matchs

Toutes les demandes de modifications pour jouer le samedi au lieu du dimanche doivent être validées par les clubs **12 jours avant la date du match.**

Toute demande qui ne précise pas **l'horaire du match** ne peut pas être homologuée par la Commission des Jeunes.

Courrier

Pour être pris en compte toute correspondance et toute demande devront être formulées par votre adresse mail officielle (numéro du club@laurafoot.org)

Tout courrier concernant des matchs doit comporter le numéro du match.

Courrier reçu

RC TOURNON TAIN

Candidature pour l'organisation des finales de coupe jeunes le 08 juin 2019

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Demandes de tournois autorisées

US CROIX DU FRAYSSE

U11, U13 le 27/10/18

OLYMPIQUE RHODIA

U7, U9 le 20/10/18

ENTENTES

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes d'entente doivent être faites avant le début des championnats.

Le premier nommé gère l'entente.

U 17 :

ALLEX – CHABRILLAN – EURRE
FC CHATELET – SERRIERES SABLON – FELINES SAINT CYR
DROME PROVENCE – BAUME MONTSEGUR

U 15 Féminines

CHATEAUNEUF SUR ISERE – FC HERMITAGE
MONTMIRAL PARNAMS – JS SAINT PAUL
BBRM – ALIXAN – BOURG DE PEAGE

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Les poules définitives U 7 et U 9 seront disponibles sur le site en fin de semaine après les dernières modifications apportées lors des 3 réunions plénières.

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: AS CHAVANAY, FC BOURG LES VALENCE, ASF PIERRELATTE, AS SUD ARDECHE, FR FEM PAYS ROUSSILLON, ACE CHABRILLAN, CO CHATEAUNEUF ISERE, US MONTMEYRAN, FC VIVIERS.AS SUD ARDECHE, FC CHANAS.

Calendrier:

La journée du 11 Mai 2019 est reportée au 18 Mai 2019.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.
Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Les modifications portent donc sur les poules suivantes :

- Espoirs: Poules C, E, G et H.
- Bourgeons : Poules A, B, E, H, et L.

Les clubs sont priés de prendre note des modifications suivantes :

Espoirs :

Poule C : Exempt 92 remplace CHANAS FC 1.

Poule E : Exempt 91 remplace BG VALENCE FC 2.

Poule G : Exempt 93 remplace MONTMEYRAN US 1; Exempt 90 remplace GENISSIEUX AS 2.

Poule H : MONTMEYRAN US 1 remplace Exempt 5.

Bourgeons :

Poule A : AS CHAVANAY 3 remplace Exempt 8 ;

Poule B : FC CHANAS 1 remplace Exempt 10.

Poule E: BG VALENCE FC 2 remplace BG VALENCE FC 3 ; CHATO9 ISERE 2 remplace CHATO9 ISERE 3.

Poule H : GENISSIEUX AS 2 remplace CHATO9 ISERE 2.

Poule L : CHABRILLAN AJ 3 remplace Exempt 95.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du **non déroulement** d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Prochain Rendez-vous U11 :

- Samedi 06 Octobre 2018.

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Informations sur le championnat

Important

Les calendriers des poules de brassage sont disponibles sur le site dans la rubrique documents et **sont définitives.**

Lorsque le recevant est l'exempt, c'est le visiteur 1 qui reçoit.

Attention

Quelques retraits en 1 ère division ont été effectués dans les poules 1, 5 et 6 et 7

Les nouvelles poules sont disponibles sur le site rubrique documents

A dater de ce jour toutes les nouvelles inscriptions seront intégrées en D 6 après les 4 journées de brassage.

La feuille de match est disponible dans la rubrique documents. Elle doit être envoyée à la Commission des Jeunes : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) dans les 48h par le club recevant.

L'amende pour non retour de feuille de match sera appliquée dès la 1^{ère} journée

Dates des 4 journées de brassage :

Samedi 22 septembre

Samedi 29 septembre

Samedi 06 octobre

Samedi 13 octobre

Après les 4 journées de brassage les équipes seront réparties en 6 niveaux

D 1 : 3 poules de 8 équipes

D 2 : 4 poules de 8 équipes

2 équipes de Promotion d'excellence seront intégrées en D 2

D 3 : 4 poules de 8 équipes

D 4 : 5 poules de 8 équipes

6 équipes de 1^{ère} division seront intégrées en D 4

D 5 : 5 poules de 8 équipes

D 6 : 5 poules ou plus en fonction du nombre de nouvelles inscriptions

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

La FMI est obligatoire pour tout le foot à 11 dès la première journée

Modifications de calendriers

D 3

Poule A

Retrait de ROMANS PS et de BOURG DE PEAGE

D 4

Poule A

AS VILLEVOCANCE prend la place de l'exempt

Poule D

Retrait de US VAL DE LIGNE

CATEGORIE U15 à 8

Modifications de calendriers

Retrait de AS VILLEVOCANCE

SAINT MARCEL LES VALENCE 2 prend la place de AS VILLEVOCANCE

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2x35mn ; ballon taille 4 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 15, U 14, U 13 et U 12

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu 2x40mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 18, U 17, U 16 et U 15

Modifications de calendriers

Retrait de MELAS LE TEIL

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

La FMI est obligatoire pour tous les niveaux dès la première journée

Modifications de calendriers

D 4

Poule B

Retrait de PS ROMANS

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications de calendriers

D2

Poule A

Retrait de HERMITAGE TOURNON

Poule B

Retrait de CHABEUIL

HERMITAGE TOURNON prend la place de CHABEUIL

Les calendriers D2 sont disponibles sur le site rubrique championnat

Tous les clubs qui souhaitent modifier le jour ou l'horaire de leur rencontre doivent obligatoirement le faire par footclubs.

La validation des demandes doit être faites 12 jours avant la date prévue du match.

Attention : Toutes les demandes doivent obligatoirement comporter l'horaire du match pour être homologuées.

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Engagements équipes :

Afin de préparer les premières journées des compétitions futsal. Les clubs sont priés d'engager les équipes U13, U15, U17 pour le 30/09/2018 dernier délai.

Situation au 16/09/2018 :

U13 : 58 Inscrits pour max =72

U15 : 31 Inscrits pour max = 36

U17 : 20 Inscrits pour max = 36

Telles que figurant au calendrier général des jeunes, les premières journées sont prévues :

-Les 27 ou 28 Octobre 2018 pour les U15 et U17.

-Les 03 ou 04 Novembre 2018 pour la catégorie U13,

NB : La date du 01 Novembre 2018 pourra être utilisée pour chacune des catégories en fonction des disponibilités des installations.



Commission des Arbitres



PROCÈS-VERBAL N° 09

Arbitre en réserve week-end du 06 et 07 octobre :

- D1 : Tena Fabien
- D3 : Pinto Patrick

COURRIERS DES ARBITRES

- DIF Ouadeh : Lu et noté
- ZERGIT Mohamed:Lu et noté
- FALAISE Mathias : Lu et noté
- LE JEUNE Alan : Changement d'adresse postale, lu et noté
- VIOUGEAS Vincent : Reçu certificat médical, lu et noté
- NAFFAH Samir : Reçu certificat médical, lu et noté
- BOUAFFAR Matteo: Reçu certificat médical, lu et noté
- MOUSSIÈRE Tim : Lu et noté
- HARRACHE Abdelkarim : Lu et noté
- PRADON Bastien : Lu et noté
- GRASSET Guillaume : Lu et noté
- PARTAMIAN Rémi : Rapport à envoyer à « discipline@drome-ardeche.fff.fr »
- CHAVES Hugo : Lu et noté, concerne la ligue Auvergne Rhône Alpes
- CALATAYUD Renaud : Réponse faite par M Jean-Marie PION
- NAICH Mostafa : Rapport disciplinaire reçu mais celui-ci doit être envoyé uniquement à l'adresse officielle de la commission de discipline : « discipline@drome-ardeche.fff.fr »

COURRIERS DES CLUBS

- AS St Julien en Chalençon : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- AS Peyrinoise : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- Interclubs BBRM : Demande d'arbitre en D5, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US Montélimar : Demande d'intervention d'une information sur l'arbitrage en U15, lu et noté, M. Roland VIALLET (CTDA) assurera cette intervention le mercredi 07 novembre 2018 comme convenu
- AS du Dolon : Demande d'arbitre en D4 et D5 à domicile, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

FORMATION DES ARBITRES-ASSISTANTS AGREES LIGUE ET DISTRICT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres-assistants agréés Ligue et District aura lieu le samedi 29 septembre 2018 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises (stade des Combes). La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot.....) ainsi que le matériel prise de note. La présence à cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE**.

Par ailleurs, tous les arbitres centraux qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)
- Parole aux arbitres assistants

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUÉS

AIT BTAL	NAJIM	District Assistant 1
AROUI	HAMOUDA	District Assistant 1
AYDIN	AYDIN	District Assistant 1
BENOIT	CHRISTOPHE	District Assistant 1
COLISSON	ARTHUR	District Assistant 1
GRASSET	GUILLAUME	District Assistant 1
GRUAU	CHRISTOPHE	District Assistant 1
PARTAMIAN	REMI	District Assistant 1
PRADON	BASTIEN	District Assistant 1
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 1
TOURELLE	CYRILLE	District Assistant 1
ZERGIT	MOHAMED	District Assistant 1
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
BASKAL	SULYMAN	District Assistant 2
CLEMONT	JEAN MATHIEU	District Assistant 2
DA SILVA	PATRICE	District Assistant 2
ELAKHMAIRI	MUSTAPHA	District Assistant 2
GALOYAN	ARTHUR	District Assistant 2
LE JEUNE	ALAN	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
LOMBARD	LOIC	District Assistant 2
MARMEY	ISABELLE	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
MONTAGNON	NOEMIE	District Assistant 2
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 2
SI MERABET	BRAHIM	District Assistant 2
YANIK	NAZMI	District Assistant 2

FORMATION ELITE

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe qu'une formation Ligue (nouvelle version) est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Tous les jeunes arbitres qui officient en seniors D1-D2-D3 ou AA, U17 et/ou U19 peuvent faire acte de candidature jusqu'au lundi 24 septembre 2018 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante :

roland.viallet@drome-ardeche@fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu le vendredi 28 septembre 2018 à 19h15 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser **UNIQUEMENT** la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter **OBLIGATOIREMENT** cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».

En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : A partir du lundi 10 septembre 2018, **tout Rapport concernant la Commission de Discipline** doit être envoyé **dans les 48 Heures** uniquement à la d'adresse ci-dessous :

discipline@drome-ardeche.fff.fr

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser

INFORMATIONS INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr et **uniquement sur cette adresse et pas l'adresse général du district.**

LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

La CDA remercie la Municipalité pour le prêt des installations sportives pour le rattrapage de l'A.G. du 17 septembre dernier.

Le Président

Nicolas BRUNEL

Le secrétaire

Jean Baptiste RIPERT